REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUES (MESRS)

UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI (UAC)

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

MEMOIRE PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DES CREDITS ASSOCIES AU DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES ECONOMIQUES

OPTION : Economie

SPECIALITE : Economie et Finance des Collectivités Locales

THEME :

FISCALITE ET INVESTISSEMENT LOCAL : CAS DE LA COMMUNE DE LOKOSSA

Réalisé et soutenu par:

DOKPO Aristide & VIDJANAGNI Marcel Serge

Sous la Direction de :

Maître de mémoire :	**Maître de stage :**
Prof Rose FIAMOHE	**Jacques AMOUSSOU**
Enseignante chercheur à la FASEG/UAC	**Directeur des Services Financiers**

Composition du Jury :

Présidente : Prof Rose FIAMOHE

1er Membre : Dr AMINOU Fawaz

2ème Membre : Dr GUEZO Marius

Année Académique : 2019-2020

AVERTISSEMENT

La Faculté des sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACES

Dédicace 1

Je dédie ce document :

-A ma très chère mère KOMAHOUE Nonwomè Elise;

-A mon feu père MISSEKPE D. Ggbèdè Eugène;

Aristide DOKPO

Dédicace 2

Je dédie ce document :

-A ma mère LOKOSSOU Sokéwé

-A mon feu père VIDJANAGNI Sagbo

VIDJANAGNI Marcel Serge

REMERCIEMENTS

Le présent travail a été réalisé grâce à la participation effective et soutenue de diverses personnes et structures.

Nous ne pourrons pas les citer tous en raison de leur nombre. Néanmoins nous voudrions en particulier remercier :

- Pr Denis ACCLASSATO HOUENSOU, doyen le de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) /UAC
- Dr Théophile M. A. WOTO, vice doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) /UAC
- Notre maitre de mémoire Prof Rose FIAMOHE, qui malgré ses occupations a accepté conduire ce travail de recherche ;
- Monsieur Jacques AMOUSSOU, maitre de stage, recevez notre gratitude pour tous les efforts que vous avez consentis à notre égard ;
- A tous les enseignants de la FASEG en général et ceux de l'Economie et Finance des Collectivités Locales en particulier pour la formation reçue. Nous garderons en mémoire la bonté de tous ;
- A tout le personnel de la Mairie de Lokossa, nous tenons à témoigner de leur bienveillance pour le soutien particulier dans la réalisation de ce travail ;
- A tous les camarades de la Spécialité Economie et Finance des Collectivités Locales ;
- A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué de diverses manières à l'aboutissement de ce travail, soyez en remerciés.
- Aux honorables membres de jury, nous témoignons d'ores et déjà notre profonde gratitude pour la patience dont ils sauront faire montre au cours de la lecture de ce mémoire et surtout pour avoir accepté et siégé dans le jury. Nous les remercions d'avance pour les critiques et suggestions qui, à coup sûr, nous permettrons de rehausser la qualité de ce travail de recherche.

SIGLES ET ABREVIVIATIONS

- CONAFIL : Commission Nationale des Finances Locales.
- EFCL : Economie et Finances des Collectivités Locales.
- FASEG : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.
- INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.
- DI : Dépense d'investissement**.**
- ONG : Organisation Non Gouvernementale.
- PDC3 : Plan de Développement Communal 3ème génération.
- PIB : Produit Intérieur Bruit.
- REB : Recette Budgétaire.
- REF : Recette Fiscale.
- RGPH4 : 4ème Recensement Général de la Population et d'Habitation.
- SBC : Service Budget et comptabilité.
- TPU : Taxe Professionnelle Unique.
- TVA : Taxe sur Valeur Ajouté.
- UAC : Université d'Abomey-Calavi.
- C/SAIC : Chef Service d'Appui Aux Initiatives Communautaires
- CA : Chef d'Arrondissement
- CCom : Cellule de Communication
- CL : Commune De Lokossa
- D/AF : Division des Actes Fonciers
- D/ASSSCR : Division des Affaires Sanitaires, Sociales, Sportives, Culturelles et Religieuses
- D/B : Division du Budget
- D/CIC : Division Cartes d'Identité et Certification
- D/E : Division des Etudes
- D/ECR : Division Etat Civil et Recensement
- D/EHAB : Division Eau, Hygiène et Assainissement De Base
- D/GEM : Division de Gestion des Infrastructures Marchandes
- D/IE : Division des Initiatives Economiques
- D/MM : Division du Matériel et De La Maintenance
- D/PA : Division du Parc Auto
- D/PA : Division de la Police Administrative

- D/PE : Division de la Promotion Economique
- D/PEE : Division Protection de l'Environnement et De L'embellissement
- D/PP : Division de la Planification et de la Prospective
- D/RR : Régie des Recettes
- D/Tra : Division des Travaux
- D/U : Division de l'Urbanisme
- D/ZA : Division des Zones d'Activités
- DDLPE : Direction du Développement Local et de la Promotion Economique.
- DSAPP : Direction du Service Aux Populations et aux Populations
- DSF : Direction des Services Financiers
- DST : Direction des Services Techniques
- SA : Secrétariat Administratif
- SAFU : Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme
- SAG : Service de l'Administration Générale
- SAIC : Service d'Appui aux Initiatives Communautaires
- SBC: Service du Budget et de la Comptabilité
- SET : Service des Etudes et Travaux
- SG : Secrétariat Général
- SIAD : Service de l'information, des archives et de la documentation
- SP : Secrétariat Particulier
- SPD : Service de la planification et du développement
- SPE : Service de la promotion économique
- SPF : Service des personnes et de la famille
- SREM : Service des recettes et des équipements marchands
- SRH : Service des Ressources Humaines
- ST : Service des transmissions
- SSE : Service de la sauvegarde de l'environnement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Population des arrondissements de la commune de Lokossa 5
Tableau 2: Densité approximative de la population par arrondissementen 2016 6
Tableau 3: Présentation des variables liées à la première hypothèse..... 31
Tableau 4: Présentation des variables liées à la deuxième hypothèse 32

LISTE DE GRAPHE

Graphe 1: Effectif de la Population par tranche d'âge dans la commune de Lokossa 7

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Evolution des recettes fiscales, des recettes budgétaires et des dépenses d'investissement (en milliers de FCFA) de 2003 à 2019) 33

RESUME

L'insuffisance de la mobilisation des ressources fiscales locales est la source des problèmes budgétaires et faible croissance des communes parmi lesquelles la commune de Lokossa est citée. L'objectif est d'étudier l'effet de la fiscalité sur l'investissement local dans la commune de Lokossa. Pour atteindre notre objectif, les données issues de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), des comptes administratifs et des budgets des collectivités locales des années 2003 à 2019, ont été utilisées. La statistique descriptive et la corrélation de Bravais- Pearson ont été utilisées pour l'analyse des résultats. Les résultats ont révélé que les recettes fiscales et les recettes budgétaires de la commune sont corrélées positivement. De même, il existe une corrélation positive entre la fiscalité et la dépense d'investissement dans la commune.

Mots-clés : Fiscalité, investissement local, recettes fiscal.

ABSTRACT

The insufficiency of the mobilization of the local fiscal resources is the source of the problems budgetary and weak growth of the townships among which the township of Lokossa is mentioned. The objective is to study the effect of the tax system on the local investment in the township of Lokossa. To reach our objective, the data descended of the National Commission of the Local Ministry of Finance (CONAFIL), of the administrative accounts and the budgets of the local collectivities of the years 2003 to 2019, have been used. The statistical descriptive and the interrelationship of Braved - Pearsons have been used for the analysis of the results. The results revealed that the fiscal returns and the budgetary returns of the township are correlated positively. In the same way, a positive interrelationship exists between the tax system and the expense of investment in the township.

Keywords: Tax system, local investment, fiscal returns.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1
CHAPITRE 1: CADRE INSTITUTIONNEL, GEOGRAPHIQUE ET DEROULEMENT DU STAGE 3
SECTION 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE LOKOSSA ET OBSERVATION DE STAGE 3
SECTION 2 : Activités menées au cours du stage et problèmes identifies 13
CHAPITRE 2: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE DE L'ETUDE 15
Section 1 : Problématique et formulation des objectifs et hypothèses 15
SECTION 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche Paragraphe 1 : Clarification des concepts et revue de littérature 18
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS, ET RECOMMANDATION 33
Section 1 : Présentation et analyse des résultats 33
CONCLUSION 38

INTRODUCTION

Le financement des entités publiques en Afrique sub-saharienne revêt d'une importance particulière depuis quelques années, en raison du désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs de l'économie. Ce désengagement s'inscrit dans un mouvement général de rationalisation et de transparence en matière de gestion publique. Ceci se traduit par une plus grande attention de la part des dirigeants en ce qui concerne l'application effective des principes de bonne gouvernance. Le financement des entités publiques s'opère par les prélèvements fiscaux. Ces prélèvements fiscaux constituent l'un des instruments budgétaires à la disposition de l'État dont la gestion a pour principal objectif d'assurer le financement des services afin de contrôler le rythme de l'activité économique. Les recettes fiscales constituent la principale source de revenus des États modernes.

La plupart des pays africains ont connu ces dernières années des déséquilibres budgétaires (Chambas, 2005). L'insuffisance de la mobilisation des recettes publiques est considérée comme la source des problèmes budgétaires et de faible croissance des pays en développement (Chand et *al*, 1999). Les recettes budgétaires proviennent soit d'une fiscale directe, soit de prélèvement sur les biens et services encore appelés impôts indirects, soit enfin de taxes sur les importations. L'Etat Béninois a l'obligation de mobiliser des ressources suffisantes pour financer le service public. Dans le même temps, il ne doit pas affaiblir le capital et l'investissement sans lesquels, ses objectifs de relance économique seraient hypothéqués. La fiscalité, sous ses diverses formes, constitue l'un des meilleurs moyens pour les Etats d'obtenir les recettes en vue de financer les biens publics qui ne seraient pas spontanément produits par les marchés.

Mais afin de leur faciliter la tâche et de réduire les éventuels goulots d'étranglement qui pourrai naitre de l'inadéquation de l'offre de l'Etat et des besoins des populations à la base, il s'est avéré nécessaire de procéder à une redistribution de rôles au sein de l'appareil étatique. Après l'accession à l'indépendance en 1er Août 1960 au Bénin, les béninois sont conviés à la prise en charge de leur propres destinée. Les résultats globalement insatisfaisants enregistrés dans le temps ont poussé les cadres et les personnalités influents de l'intérieur comme de l'extérieur à penser à l'amélioration du système mis en œuvre jusqu'alors. C'est dans cette optique que la conférence des nations de février 1990 avait été organisée et avait fortement recommandé la reforme de l'administration territoriale. Pour ce fait, il a été affirmé la nécessité pour les collectivités locales de s'administrer librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi, dans la constitution du 11 décembre 1990 en son article X,

alinéa 151. Cette nouvelle initiative exige la création des collectivités décentralisées, afin de mettre fin à la nature très centralisée de l'Etat. Aujourd'hui, cette forme de gestion des affaires publiques est la plus répandue dans le monde. Avec la décentralisation les collectivités locales deviennent des acteurs financiers à part entière. Elles jouissent alors des autonomies financières, disposent des ressources propres et décident librement de leurs utilisations. Ces compétences accordées aux collectivités territoriales leurs donnent la possibilité de mobiliser des ressources nécessaires suffisantes pour faire face aux divers investissements en vue de leurs développement. Dans cet ordre, l'analyse de Veiga (2006), montre que la première démarche territoriale semblent indiquer que les effets internes d'investissement pour le développement dépendent plus des actifs de départ de la collectivité locale.

Ainsi la décentralisation est définie comme le fait pour l'Etat de créer, sur son territoire, des subdivisions auxquelles il confère et transfert certaines de ces compétences que ces dernières exercent désormais sous sa tutelle, ils sont dotés de capacité juridiques et d'autonomie financière. Pour Demante et Tyminsky (2008), elle fait référence aux processus engageant des transferts de pouvoir d'un niveau central à un niveau local, de l'Etat central à des institutions différentes. Le pouvoir étant l'autorité sur les décisions par des organismes ou des personnes élues par les administrés. La réussite de ce processus est focalisée sur la mobilisation des ressources fiscales et leurs gestions pour couvrir les dépenses publiques de la collectivité. Les enjeux s'expriment en terme de mobilisation du potentiel fiscal et en besoin en équipement et de l'investissement public et privé ainsi qu'à l'amélioration de l'attractivité et la compétitivité. Les ressources fiscales et non fiscales influent-elle significativement les recettes budgétaires de la commune de Lokossa ? Quelle est l'incidence des recettes fiscales sur l'investissement local ? La recherche d'une réponse à ces préoccupations nous amène à construire le thème : " **FISCALITE ET INVESTISSEMENT LOCAL : CAS DE LA COMMUNE DE LOKOSSA".**

CHAPITRE 1: CADRE INSTITUTIONNEL, GEOGRAPHIQUE ET DEROULEMENT DU STAGE

Ce chapitre est consacré dans un premier temps, à la présentation du cadre géographique, institutionnel de stage et dans un second temps, au déroulement du stage.

SECTION 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE LOKOSSA ET OBSERVATION DE STAGE

Paragraphe 1 : Présentation de la commune de Lokossa

Dans cette section, il est présenté dans un premier temps l'étude l'environnementale de la commune et dans un second temps l'administration communale.

I. Présentation de l'environnement communal

Ici, nous présenterons la situation géographique et l'organisation administrative de la commune.

1.1. Situation géographique et organisation administrative

Située au Nord – Ouest du département du Mono, la commune de Lokossa est l'une des six (06) subdivisions administratives que compte ce département. Elle couvre une superficie de 260 km^2, ce qui représente 16% de la superficie du département du Mono et 0,23 % de la superficie du Bénin. Limitée au Nord par la Commune de Dogbo, au Sud par les Communes d'Athiémé et de Houéyogbé, à l'Est par celle de Bopa et à l'Ouest par le territoire togolais, cette commune est divisée en cinq (05) arrondissements que sont : Lokossa, Agamè, Koudo, Houin et Ouèdèmè-Adja. Ces arrondissements sont subdivisés en dix-huit (18) quartiers de ville et quarante-sept (47) villages, soit un total de soixante-cinq (65) localités.

1.2. Milieu physique de la commune de Lokossa

La Commune de Lokossa est une région de plateaux argileux, de terre de barre dont l'altitude maximale dépasse rarement 200m, de basse vallée et de formations alluviales avec des dépressions plus ou moins prononcées, ce qui donne à l'ensemble du relief un aspect bosselé. Du point de vue hydrographique, le fleuve Mono s'impose dans l'important complexe Fluvio–lacustre dont la vallée constitue une vaste dépression à laquelle s'ajoute celle de Tchi pour isoler le secteur de Lokossa du reste des plateaux du Mono. Ce complexe fluvio-lacustre de la Commune de Lokossa est réparti comme suit :

- ✓ Au Sud-Est : Le lac Toho qui est le plus important ;
- ✓ Au Sud : Le lac Djètoè ;
- ✓ Au Nord : Les lacs Doukon, Gbo et Togbadji.

Ainsi le territoire de la commune est traversé par environ cinq (5) km de cours d'eau dans sa partie ouest et dispose de nombreuses zones marécageuses, de puits artésiens et de cinq lacs (Toho, Djètoè, Doukon, Egbo et Togbadji).

Les sols de la commune sont globalement de deux types : les sols ferralitiques sur les plateaux et les sols hydromorphes.

- ✓ Les sols ferralitiques sont subdivisés en sol ferralitique sur sédiment meuble argilo-sableux et en sol ferralitique sur grès et matériaux colluvial sableux et argilo-sableux. Ce dernier s'érode très rapidement, non seulement à cause de sa constitution, mais surtout à cause de la pente à (5 à8%) ;
- ✓ Les sols hydromorphes sont de type alluvial et colluvial des vallées des fleuves et lacs assez riches en matière organique, très fertiles mais inondés de façon saisonnière par les crues du fleuve Mono.

Tous ces sols sont favorables à plusieurs cultures notamment les cultures maraîchères et les cultures pluviales (maïs, arachide, niébé, riz, manioc etc.). Il faut signaler aussi la possibilité de pratiquer les cultures pérennes comme les palmiers à huile, le bananier, les tecks, l'acacia, le Gmélina et le Caïlcédra.

Elle connait un climat subéquatorial avec une succession de quatre saisons (dont 02 pluvieuses et 02 sèches) et une pluviométrie moyenne variant entre 800 mm et 1200 mm, une température pouvant atteindre 27,9°C, une humidité relative variant entre 55% et 95% et une insolation annuelle moyenne de 2 024 h/an. Ce climat qui connait des perturbations est propice à la polyculture et à une végétation exubérante.

Le climat, les sols et les activités humaines ont permis le développement de paysages naturels et humanisés constitués de savanes arbustives, de prairies marécageuses, de palmeraies et des mosaïques de cultures et de jachères. On observe quelques forêts sacrées dans les zones d'Adrogbo et de Tinou. Les principales espèces arbustives sont l'iroko (Chlorophoraexcelsa), le baobab (Adansoniadigitata), le fromager (Ceibapentadra) et les sambas (Triplochytonscleroxylon) qui sont anarchiquement exploités.

A travers ce graphe (voir annexe 7), se dessine la variation de la pluviométrie dans la commune de Lokossa, l'un des indicateurs de la manifestation des changements climatiques, avec

une forte précipitation en 2012 (1276,3 mm) et une diminution considérable en 2015 (816,55).

1.3. Démographie et trait socioculturels de la commune de Lokossa

Chef-lieu du Département du Mono, elle est située à environ 106 km de Cotonou (capitale économique du Bénin).

Tableau 1: Population des arrondissements de la commune de Lokossa

Arrondissement	RGPH 4 (2013)			Projection en 2016		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
LOKOSSA	23,152	24,094	47,246	25 572	25 887	51 459
AGAME	8,724	9,010	17,734	9 660	9 724	19 384
OUEDEME	7,220	7,855	15,075	8005	8 446	16 451
KOUDO	8,020	8,486	16,506	8 761	9 234	17 995
HOUIN	4,160	4,240	8,400	4 550	4 635	9 185
TOTAL	51,276	53,685	104,961	54 956	56 274	114 474

Source : RGPH 4 / INSAE et projection APDL 2016

Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) en 2013, la population de Lokossa était de 104 961 habitants dont 51 276 hommes et 53685 femmes. D'après le recensement de 1992, la population de Lokossa était de 55.026 habitants. En 2002, elle a évolué à 77.245 habitants soit un taux d'accroissement entre 1992 et 2002 de 3,57%. En 2013, la population est de 104.961 habitants soit un taux d'accroissement entre 2002 et 2013 de 2,74%. Cette baisse du taux d'accroissement pourrait s'expliquer par l'adoption des méthodes de planning familial en ce 21è siècle. La projection de la population avec l'actuel taux d'accroissement est estimée à 114 474 habitants en 2016. Il s'agit là d'une donnée capitale pour l'avenir de la commune : en effet à ce rythme, la population pourrait être en 2032 près de 198.266 habitants.

Avec une telle progression de la population, les besoins seront beaucoup plus grands en termes de productions vivrières, d'écoles, de centres de santé, etc. L'environnement et les ressources naturelles subiront une plus grande pression anthropique avec cette forte croissance démographique. Il serait donc primordial de réduire cette croissance en intensifiant l'adoption des méthodes de planning familial (visant à mieux contrôler les naissances dans les ménages) et de définir des mécanismes d'utilisation rationnelle des ressources pour en préserver la durabilité et garantir la pérennité des services éco systémiques dans la commune.

La population de la Commune de Lokossa se compose aujourd'hui de plusieurs groupes

sociolinguistiques, ce qui s'explique par la grande variété de son peuplement.

En effet, les groupes ethniques majoritaires de la Commune sont :

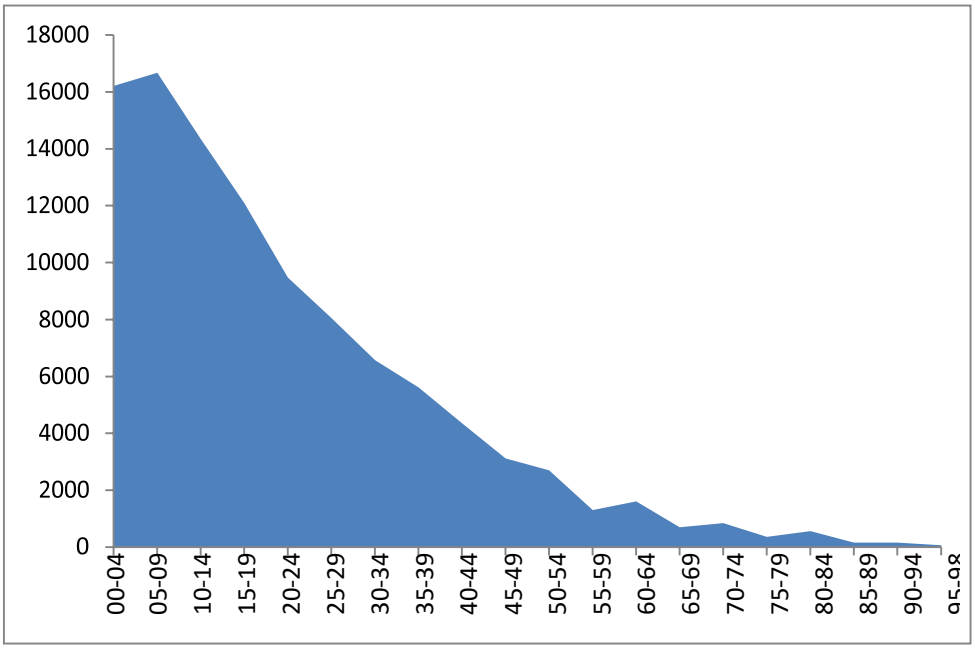
- les Kotafon (70%) venus de Toffo et installés à Lokossa, à Djèhadji et à Atikpéta. Ceux venus de LonAgonmè, Avakpa, Togbin et Houngoh se sont installés à Doukonta, Agamè, Koudo et Ouèdèmè-Adja. Le groupe parti de Niaouli, Ayou et Sey installés à Adrogbo- Kpota, à Ahota et à Ouèdèmè-Adja de même que ceux venus de l'Ouémé sous menaces des guerres,
- les Adja (26%) venus de Tado, ayant transité par le plateau d'Aplahoué avant de s'installer à Houin, Toguèmè, Hlodo, Zoungamey et Adjohoué.
- A ces groupes majoritaires, il faut ajouter les Mina (0,9%), les Fon (0,9%), et autres (Aïzo, Bariba, Otammari, Dendi, Yoruba, Sahouè, Watchi, Hwéda, Nagot, Yom, Lokpa, Peulh, Ibo) représentant 3,4%. Au total, la Commune de Lokossa est un véritable brassage linguistique.
- La pratique de la religion traditionnelle est majoritaire (59,30%) au sein de la population devançant les catholiques (24%), les musulmans (2%) et les protestants (1%) et enfin autres religions (13%).
- **Tableau 2**: Densité approximative de la population par arrondissement en 2016
-

Arrondissement	Population	Superficie (Km^2)	Densité (habts / Km^2)
LOKOSSA	51 459	54	953
AGAME	19 384	28,1	690
OUEDEME	16 451	74,4	221
KOUDO	17 995	56,8	316
HOUIN	9 185	43,7	210

Source : Résultats du diagnostic PDC III de Lokossa, Oct. 2016

- D'après ce tableau, on remarque que la population de la commune est inégalement répartie sur le territoire communal avec une forte concentration dans le centre urbain de l'arrondissement de Lokossa (environ 953 hbts / Km^2) pendant que l'arrondissement de Houin est environ à 210 habitants / Km^2. La densité moyenne dans la commune de Lokossa est de 478 habitants / Km^2 en 2016.

Graphe 1: Effectif de la Population par tranche d'âge dans la commune de Lokossa



Source : TBS Mono – Couffo 2012 – 2014

La population de la commune de Lokossa est extrêmement jeune, comme celle du pays. En effet, les moins de 15 ans représentent 45% de la population et la tranche comprise entre (15 - 39 ans) représente 39,83% de la population. Elle a donc devant elle un enjeu de taille, celui de l'intégration sociale et économique de cettejeunesse.

1.4. Situation économique

L'économie de la commune de Lokossa est caractérisée par une diversité d'activités : productions végétale et animale, artisanat, commerce, transport, industrie, services et dans une moindre mesure par la production halieutique, la chasse, l'exploitation forestière, la maintenance/ réparation et le tourisme.

L'économie de la commune est dominée par le secteur agricole qui emploie une partie non négligeable de la population active dans les activités de production agricole et de transformation des produits. L'exploitation du gravier et du sable représentent des activités principales dans la commune. Le palmier à huile est la principale culture de rente et l'agriculture de subsistance couvre les cultures vivrières telles que le maïs, l'arachide, le manioc, etc. Plusieurs groupements de maraîchères exploitent une faible portion de la forte potentialité pour la production maraîchère due à la présence des zones marécageuses et de source artésiennes. Le secteur secondaire est marqué par l'industrie textile et les petites et moyennes entreprises. Dans le secteur tertiaire, le tourisme est pratiquement inexploité dans

la commune en dépit de l'existence de nombreux sites d'attraction et d'une capacité hôtelière appréciable dans le centre urbain. Le commerce y est surtout informel.

II. Présentation de l'administration communale

La présentation de l'administration communale de Lokossa se fera à partir de certains centres d'intérêts conformément à l'arrêté n°96/167/CL/SG/DSAPP/SRH/SA du 02 juillet 2018 de la deuxième session ordinaire du Conseil Communal relative à l'adoption de l'arrêté portant Attributions, Organisation et Fonctionnement des Services de la Mairie de Lokossa. Après avoir présenté la vision et l'historique de la Mairie, un accent sera mis sur sa structure organisationnelle et fonctionnelle.

- **Vision actualisée de la commune de Lokossa de 2017-2021**

« La commune de Lokossa est en 2025 une commune moderne, bien gérée, de paix et de bien- être social ».

Il ressort de cette vision que l'objectif principal de développement de la commune de Lokossa pour les cinq années à venir est de faire de cette commune en 2025 une commune moderne, bien gérée, unie, de paix et de bien-être social avec une attention particulière aux couches vulnérables, à l'approche genre, aux changements climatiques et à la sauvegarde des services éco systémiques.

- **Historique de la mairie de Lokossa**

La République du Bénin, à l'instar des pays africains au sud du Sahara, est restée très longtemps dans un système d'administration de type centraliste.

Ce système a conduit à l'observance d'une économie travestie excluant les collectivités locales du maillon de la chaîne du pouvoir économique national faisant ainsi d'elles de simples répondants administratifs du pouvoir central.

Dans ce cadre, Lokossa devient District Urbain à partir de février 1985 puis circonscription urbaine de Lokossa.

Après les assises de la conférence des forces vives de la nation de février 1990, l'émergence des collectivités locales décentralisées dans la vie publique devient une exigence incontournable.

Ainsi, le 1er Conseil Communal de Lokossa à l'ère de la décentralisation a été installé le 19 février 2003. Dès lors, l'entité administrative appelée Commune est dirigée par le Maire qui reconnaît que les aspirations de la population à une gouvernance démocratique ne

peuvent être satisfaites qu'en se rassurant que le processus de décentralisation soit convenablement mis en application avec une gestion administrative, politique, financière transférée au niveau le plus approprié de l'administration. Cela doit être également accompagné de la mise en place des outils adéquats de planification en vue de permettre aux élus locaux de répondre aux aspirations de leurs populations. Le 2nd Conseil Communal (actuellement en exercice) est installé le 19 juin 2008 à la suite de l'élection du Maire et de ses adjoints organisée le 05 juin 2008.

- **Structure organisationnelle et fonctionnelle de la Mairie de Lokossa**

La Mairie de Lokossa, en dehors de ces organes administratifs, est composée d'instances qu'on pourrait qualifier de politiques. Il s'agit notamment de **l'organe délibérant qu'est le Conseil Communal et de l'organe exécutif qui** n'est rien d'autre que **le Maire assisté d'adjoints conformément aux dispositions de l'article 3 du Titre I de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin**.

Installé par le préfet, autorité de tutelle, le conseil communal est composé de dix-neuf (19) membre élus pour un mandat de cinq (05) ans. En application des dispositions de l'article 16 de la même loi, cet organe «…se réunit obligatoirement en session ordinaire quatre (04) fois l'an aux mois de mars, juin, septembre et novembre dont la durée de chacune ne peut excéder quatre (04) jours ». Mais dans le cas où il le juge utile, le Maire peut réunir une session extraordinaire qui ne saurait durer plus de deux (02) jours. Le fonctionnement de l'organe délibérant est prescrit par le Titre II de la loi susmentionnée. Constitué par le Maire, l'exécutif communal est élu par le conseil communal en son sein au scrutin uninominal secret à la majorité absolue et assisté de deux (02) adjoints élus dans les mêmes conditions que lui. Le Maire est le premier responsable de la Commune.

Conformément aux dispositions de l'article 1er **de l'arrêté n°96/032/CL/SG du 30 juillet 2008** portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Mairie de Lokossa, « la Mairie de Lokossa est structurée ainsi que suit :

- Directions
- Services
- Division
- Toutefois, notons que certains services et directions sont rattachés directement au Maire et d'autres au Secrétaire Général. Les premiers sont constitués de :

 - Direction de Cabinet (DC) ;
 - Secrétariat Particulier (SP) ;
 - Cellule de Communication (CC) ;

- Contrôle Interne (CI).

Il convient de mentionner que ce service n'est pas actuellement fonctionnel. Pour ce qui concerne les seconds, nous avons :

- Secrétariat Administratif (SA) ;
- Service de l'Information, des Archives et de la Documentation (SIAD) ;
- Service des Transmissions (ST) ;
- Cellule du Registre Foncier Urbain (CRFU).

 Les différentes directions de l'administration communale sont :

- La Direction des Services Financiers (DSF) composée de :
- Service du Budget et de la Comptabilité (SBC) ;
- Service des Recettes et des Equipements Marchands (SREM).

 La Direction du Développement Local et de la Promotion Economique (DDLPE) composée de :

- Service de la Planification et du Développement (SPD) ;
- Service de la Promotion Economique (SPE) ;
- Service d'appui aux Initiatives Communautaires (SAIC).

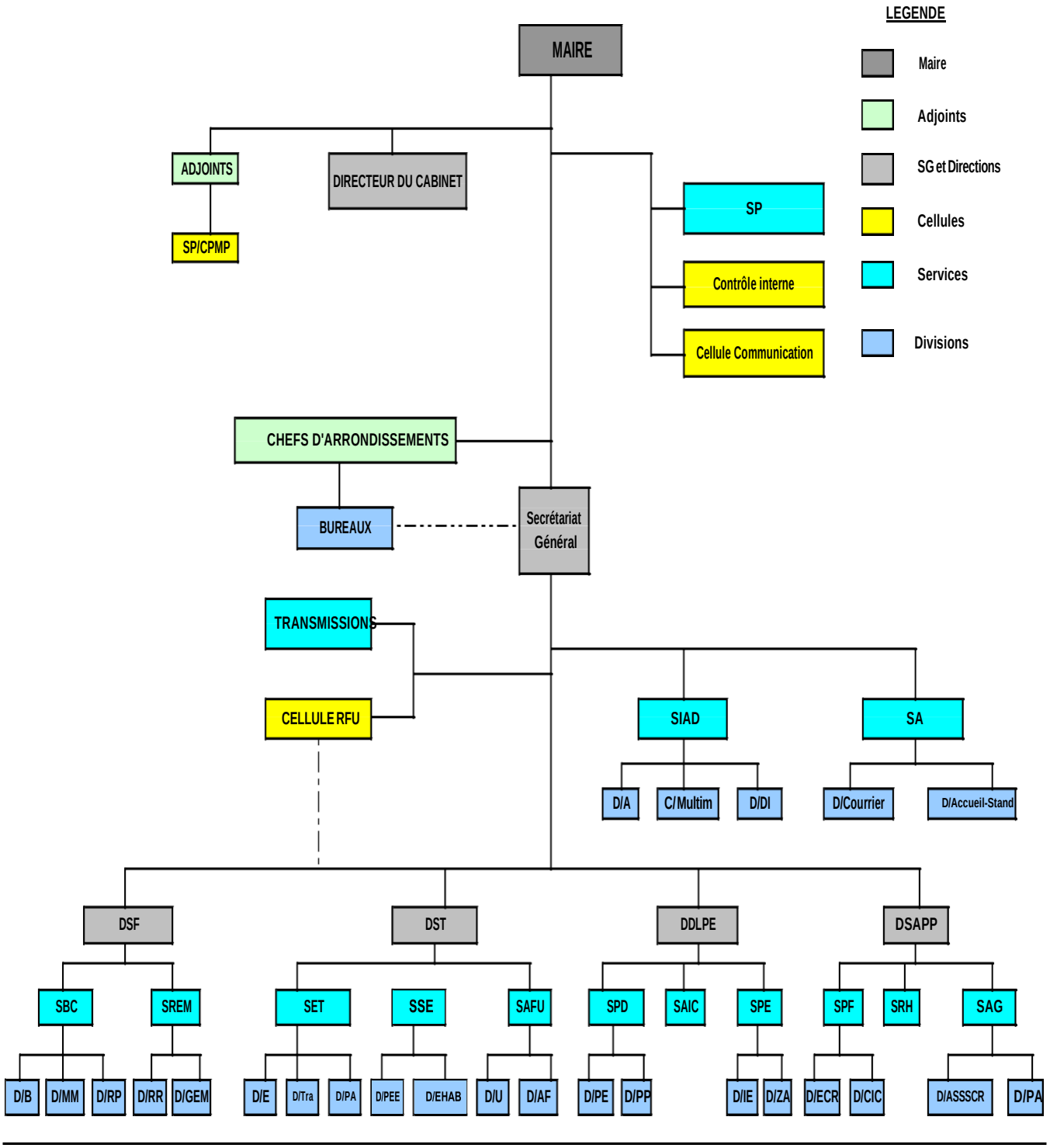
 La Direction des Services aux Populations et du Personnel (DSAPP) est composée de :

- Service de l'administration Générale (SAG) ;
- Service des Personnes et de la Famille (SPF) ;
- Service des Ressources Humaines (SRH).

 La Direction des Services Techniques (DST) est composée de :

- Service des Etudes et Travaux (SET) ;
- Service de la Sauvegarde de l'Environnement (SSE) ;
- Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme (SAFU).

Organigramme de la mairie de Lokossa



Paragraphe 2: Ressources économiques

A- Les ressources internes

La plupart des ressources propres de la commune proviennent des recettes fiscales et non fiscales. Elles sont mobilisées directement par la commune pour non seulement assurer le fonctionnement des organes municipaux et de l'administration municipale mais également la réalisation des diverses infrastructures socio-économiques et communautaires.

Elles comprennent : les ressources fiscales et es ressources non fiscales.

1. **Les ressources fiscales**

Les ressources fiscales sont constituées de :

- **La patente**

C'est un impôt payé par toute personne physique ou morale assujettie à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et qui exerce au Bénin une activité commerciale non exemptée.

- **La licence**

C'est un impôt dû par toute personne physique ou morale non assujettie à la TPU et se livrant à la vente en gros ou en détail des produits à consommer sur place ou à explorer.

- **Les contributions foncières des propriétés bâties et non bâties**

Elles remplacent la Taxe Foncière Urbaine où le Registre Foncier Urbain n'est pas mis en place.

- **Les taxes communales**

Il s'agit des impôts indirects à savoir la taxe sur les armes à feu, les spectacles et manifestations bruyants, les taxis motos et autos, l'exploitation des mines et forêts.

2. **Les ressources non fiscales**

Les recettes non fiscales concernent les produits d'exploitation des patrimoines communaux, les produits et taxes prélevés par les services communaux. Il s'agit essentiellement des taxes sur le stationnement et le chargement des taxis et celles sur les taxis moto, les taxes sur les spectacles et divertissements, taxes sur la publicité et les panneaux et affiches publicitaires, les droits de place sur le marché, l'installation des hangars et appâtâmes, les taxes sur les

produits agricoles et d'élevage, les taxes sur l'exploitation des carrières de gravier, de la latérite et les produits d'expédition des actes administratifs.

B- Les ressources externes

Elles proviennent des sources extérieures à la commune et sont constituées des subventions et des transferts accordés par l'Etat central, des transferts des partenaires (les transferts de coopération décentralisée, les financements bilatéraux ou multilatéraux pour le fonctionnement des projets de développement local ou sectoriel), des fonds de concours (des associations, des ONG…) et des emprunts contractés par la commune auprès des institutions financières.

SECTION 2 : Activités menées au cours du stage et problèmes identifies

Dès le premier jour à notre arrivé, nous avons été reçu par le Chef Service des Ressources Humaines (C/SRH) qui nous a orienté après une concertation à la Direction des Services Financiers.

Diverses activités ont été menées au cours de notre stage .Il s'agit de :

- Le remplissage du livre journal des matières ;
- Le remplissage du fiche du stock des entrées et sorties des matières et matériels ;
- La surveillance des agents collecteurs du marché NESTO D'ALMEIDA de Lokossa ;
- Prise de connaissance des rapports d'inventaires antérieurs du patrimoine de la Commune de Lokossa : recensement des biens (matières) physiques ;
- Participation à la séance d'Assistance Conseil sur la déontologie administrative ;
- Prise de connaissance des avis de consultation restreinte : procès-verbal de dépouillement, procès-verbal de réception, Bon de commande, Facture, Bon de livraison ;
- Le dépouillement des mandats de paiement ;
- La reliure des documents Budgétaires et autres ;
- La pose de tampon pour la certification des pièces justificatives ;
- Vérification des nets à payer sur les factures d'eau et électricités.

Difficultés rencontrées :

- Insuffisance des compétences techniques ;
- Insuffisance de matériels informatiques ;

- Retard dans le traitement de certains dossiers ;
- Retard dans la signature de certains courriers ;
- Insuffisance de matériels roulant ;
- Absence de groupe électrogène ;
- Cumul de postes ;
- La réticence des agents de la Mairie à nous fournir des documents notamment les comptes administratifs
- Le report répété des rendez-vous par les agents pour être en possession de certaines données et informations de la Mairie ;
- Instabilité des cadres.

CHAPITRE 2: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE DE L'ETUDE

Ce chapitre est consacré dans la première section au cadre théorique de l'étude et dans la seconde section à la méthodologie de l'étude.

Section 1 : Problématique et formulation des objectifs et hypothèses

Cette section permet de poser la problématique de notre étude, les objectifs et les hypothèses de recherche.

Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude

A-Problématique

Le Bénin à l'instar de nombreux pays africains, s'est engagé dans le processus de la décentralisation depuis la conférence des forces vives de la nation de février 1990. Ce processus s'est concrétisé en décembre 2002 par l'organisation des élections communales en République du Bénin et devenu une réaliste en Février 2003 par la prise de fonction des élus locaux. C'est ainsi une évolution remarquable, en terme de dispositif juridique, de ressources financières et humaines, a été enregistré durant ces dernières années, en plusieurs étapes, tendant à renforcer l'autonomie financière des entités décentralisés un véritable levier de développement local. Selon Houngbédji et Mama (2017), la décentralisation est une politique de transfert des attributions de l'Etat vers des collectivités territoriales ou des institutions publiques pour qu'elles disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière. Elle vise à donner aux collectivités locales des compétences propres, distinctes de celles de l'État, à faire élire leurs autorités par la population et à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité.

Dans cette même logique, Verpeaux et Al (2018), selon eux, la décentralisation est un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives vers des entités ou des collectivités locales distinctes de lui. Dans la décentralisation, les autorités décentralisées sont les collectivités territoriales ou locales (communes). Ainsi les collectivités territoriales jouissent de la personnalité morale, de moyens et de compétences propres, donc d'une autonomie locale. D'après la loi des finances (2004-2010) en son article 2, la commune est dotée d'un budget propre en raison de son autonomie financière et l'accomplissement de la mission de développement locale. Elle dispose alors de deux catégories de recettes qui constituent ses sources de financement. Il y a

les recettes de la section de fonctionnement et les recettes de la section d'investissement. Ces recettes locales se répartissent en recettes fiscales, en recettes non fiscales, en recettes propres, en subvention et autres recettes.

De ce qui précède, il apparait que la maitrise des finances est une composante essentielle de l'autonomie financière accordée par le pouvoir central aux collectivités locales. Les élus locaux doivent faire assoir dans leur localités une bonne politique fiscale basée sur la maitrise des difficultés de la fiscalité locale et la recherche de solution réaliste. Mais le problème qui se pose est l'incapacité des communes à mobiliser des ressources suffisantes nécessaires pour leur développement. En effet, la fiscalité se résume aux pratiques utilisées par les collectivités pour percevoir des impôts et autres prélèvements obligatoires. D'abord, vu l'importance de la maitrise des finances dans les collectivités, Gelu (1994), dans son exposé sur le Financement du Développement Municipal et Fiscal Local affirme que la maîtrise de la fiscalité locale par les collectivités bénéficiaires résultera de la reconnaissance d'un droit d'accès et de participation aux travaux de détermination de bases d'imposition. Selon lui, les collectivités locales doivent y contribuer de façon très active; elles doivent être étroitement associées à la détermination de la base imposable. Puisqu'il s'agit de leurs ressources, elles doivent pouvoir fixer le taux des impôts locaux. Il ajoute que les impôts locaux et leur niveau doivent être mis en œuvre pour équilibrer le budget des collectivités locales et que les impôts à recouvrir au cours d'une année doivent l'être pour couvrir les dépenses incombant aux collectivités. Pour le même auteur, la reconnaissance de la fiscalité locale est un impératif de la décentralisation qui doit être assortie de moyens de fonctionnement. Il pense à ce que la maîtrise de la fiscalité exige que les collectivités locales compétentes puissent doter les services chargés de suivi de l'évolution du tissu fiscal de moyens humains et matériels.

Ainsi, Mirless (1994), explique que la politique fiscale vise trois objectifs à savoir lever les ressources nécessaires à la production des services publics; inciter à l'efficacité économique et corriger la répartition de revenu par la redistribution. Solow (2002), rappel que le département « stabilisation » constitue une fraction importante de la politique budgétaire et fiscale. En concentrant l'analyse fonctionnelle de l'Etat sur les seuls critères d'efficacité et d'équité. Donc l'impôt doit être prélevé de manière équitable et en fonction des revenus des agents. Dans cette logique, Diamond (1998), Dans ces modèles, la capacité contributive des agents dépend de leurs revenus, ce qui signifie implicitement que le cœur de la problématique de la taxation optimale réside dans la relation entre taxation et revenu du travail. Par ailleurs, les effets des impôts directs sur l'économie des nations ont été les sujets qui ont préoccupé les chercheurs des années 1980.

En effet, on peut citer les travaux menés par Chambas et *al*. (1994), qui ont tous conclus aux effets néfastes des taux d'imposition sur l'activité de production. Pour ces auteurs, les taux d'imposition généralement appliqués en Afrique sont sources de désincitation à l'investissement. Les titulaires de revenus sont amenés à fuir l'impôt en s'adonnant à des activités frauduleuses (corruption, la non déclaration des vrais revenus, le travail illégal). Dans la même logique, Gosmani (1998), a analysé l'effet d'une augmentation du taux de pression fiscal dans une administration fiscale corrompue et a envisagé la possibilité d'une courbe de Laffer dans un tel environnement. Cet auteur a montré que, l'augmentation du taux de pression présente deux effets: d'une part, un taux de pression plus élevé offre l'opportunité d'un pot de vin plus grand à négocier avec le contribuable et d'autre part cette augmentation accroit le nombre de fonctionnaires corrompus en affectant le comportement moral et psychologique des fonctionnaires qui étaient honnêtes. De même, Chu (1990) explique d'un autre côté, les contribuables réagissent à l'accroissement du taux de pression fiscale en altérant le montant de revenu déclaré, une fois tenu compte de leurs stratégies à des taux d'imposition croissant.

Sans aucun doute, la fiscalité est jugée indissociable de la démocratie locale, c'est un instrument de développement économique et social. C'est pour appréhender cet état de chose que Bipen (2002), affirmait qu'il existe une forte corrélation entre le niveau de développement et la fiscalité.

Mais, Bouvier (1992), dans son ouvrage « Les finances locales » a fait ressortir un certain nombre de problèmes parmi lesquels on peut noter un système fiscal inadapté à l'industrialisation de la société. Il pense que les impôts étaient non rentables et injustes.

Dans cet ordre, nous cherchons à avoir connaissance de la part des recettes fiscales dans les recettes du budget des communes. Il se pose alors un certain nombre d'interrogations à savoir :

Quelle est la part des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de la commune de Lokossa ?

Quelle est l'incidence des recettes fiscales sur la dépense d'investissement ?

Ceux sont autant de questions qui ont retenues notre attention.

B-Intérêt de l'étude

Cette étude nous permet de mettre en pratique nos connaissances théoriques acquises durant notre formation à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestions FASEG /UAC et participer dans le même temps, à l'amélioration de la politique de fiscalité de la commune de Lokossa.

Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude

A-Objectif général

L'objectif général de notre recherche est d'étudier l'effet de la fiscalité sur l'investissement local.

Il s'agit plus spécifiquement de :

1- Evaluer la part des ressources fiscales dans les recettes budgétaires
2- Etudier la corrélation entre la fiscalité et les dépenses d'investissement.

B-Hypothèses de l'étude

Pour la réalisation des objectifs, les hypothèses ci-après sont formulées :

1- Les ressources fiscales et les recettes budgétaires sont corrélées positivement.
2- Il existe une corrélation positive entre la fiscalité et la dépense d'investissement.

SECTION 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche

Paragraphe 1 : Clarification des concepts et revue de littérature

La littérature sur la fiscalité a connu d'importantes réflexions par les économistes, fiscalistes et les chercheurs des pays développés et des pays en voie de développement aussi bien sur le plan théorique que pratique. La revue de littérature est basée sur la clarification des concepts et sur d'autres travaux antérieurs.

A. Clarification des concepts

La réalisation de notre travail de recherche scientifique suppose d'une part la maitrise de quelques concepts clés ayant rapport à notre thème d'étude.

D'une manière générale, la décentralisation consiste à reconnaître l'existence de personnes

morales autres que l'Etat, dotées d'organes propres et de l'autonomie financière. C'est ce que Sawadogo et Pamphile (2004), cité par Doly (2010), pensent d'ailleurs quand ils disent que la décentralisation est un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus les propres affaires d'une collectivité territoriale ou locale. Pour ces auteurs, par le principe de la personnalité morale, c'est à dire la reconnaissance d'une personnalité juridique propre, des pouvoirs de décision sont reconnus à des entités administratives autres que l'Etat et non situées par rapport à lui dans une relation hiérarchique. On ne peut donc parler de décentralisation qu'au moment où les organes chargés des affaires locales émanent de la collectivité et non de l'Etat et possèdent à l'égard de celui-ci une autonomie réelle.

- **Développement local**

Le développement local est un concept bien documenté et bien connu à travers le monde et ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre différents secteurs d'activité. Il est également la volonté politique de certains acteurs de changer la situation du territoire sur lequel ils vivent en entamant un processus et des actions en vue de construire, par leurs efforts conjoints avec le reste de la population, un projet d'avenir du territoire intégrant les différentes composantes économiques, sociales, culturelles et en articulation avec les autres niveaux de décision et d'action. De la même manière il est un processus dynamique qui met en interrelation les acteurs d'un territoire pour la valorisation des ressources locales dans le cadre d'un projet commun.

En 2013, Bassénewindé (2013) a montré que le développement local comporte un contenu qui est politique, économique, social et environnemental. Il concerne plusieurs acteurs que sont l'Etat, les élus locaux, les populations, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, etc. Il se met en œuvre à travers des instruments tels que le plan communal de développement, le plan régional de développement, les schémas et fonds d'aménagement. Dans les pays en développement, le développement local repose sur des actions mobilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités et des habitants eux-mêmes, éventuellement avec une aide technique ou financière extérieure. (Le développement local dans un pays en développement, acteurs et principes directeurs).

- **Décentralisation financière**

La décentralisation est également définie par Demante et Tyminsky (2008),comme un

processus qui « vise à transférer des ressources (fiscales propres et subventions de l'Etat) et à attribuer une autonomie de gestion de ces ressources (fixation du niveau des ressources et les décisions sur leur affectations) à des organisations du niveau inférieur à celui de l'Etat » Pour Yatta (2000), la décentralisation financière est abordée comme « la répartition des ressources publiques et l'organisation des rapports fonciers entre l'Etat et les CT ». Selon lui, elle implique « la définition d'un champ de ressources propres pour les CT, l'identification d'un champ de ressources partagées entre l'Etat et les CT, et les transferts des ressources de budget de l'Etat à celui des CT ».

- **Déconcentration**

Elle consiste pour les autorités centrales à déléguer certains pouvoirs de décisions à leurs représentants qu'elle nomme dans certaines parties du territoire et qui dépendent directement d'elles (Mission de décentralisation et des reformes, cadre d'une nouvelle dynamique …, Mali, Septembre 1996, P:3).

La déconcentration est un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'Etat. Ces autorités sont dépourvues de toute autonomie et de la personnalité morale.Le professeur Walien(1963), distingue la subordination au pouvoir central pour ce qui concerne l'investiture et la dépendance qui résulte du pouvoir de révocation. C'est ici qu'il est possible de différencier la décentralisation de la déconcentration. En effet, la déconcentration implique une dépendance totale, l'agent administratif chargé » de la collectivité dépend totalement tant pour sa nomination que pour sa révocation de l'autorité gouvernementale. Une étape intermédiaire de semi- dépendance est celle où l'exécutif local dépend du pouvoir central soit pour sa nomination, soit pour sa révocation. Enfin, seule une indépendance assure une autonomie fonctionnelle mieux à même d'assurer la plénitude du pouvoir local.

- **Investissement**

L'investissement tout simplement est la deuxième composante de la demande globale. Contrairement à la consommation qui est l'élément relativement stable de la demande globale, l'investissement en est la partie la plus volatile. Sa volatilité est à l'origine des cycles sécessionnistes ou expansionnistes de l'activité économique. L'investissement est considéré comme un puissant créateur de revenu et d'emploi, et l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Sa relation avec le taux d'intérêt est le fondement de la théorie macroéconomique.

Pour Villieu (2019), l'investissement est la variable clé de l'évolution économique. A court terme, l'instabilité des décisions d'investissement est la principale source des fluctuations conjoncturelles ; à long terme, l'investissement détermine les capacités de production d'une économie, et, en constituant le vecteur du progrès technique, délimite son potentielle de croissance.

- **Investissement local**

L'investissement local est la composante principale du développement local qui est le défi majeur de la décentralisation. Il apparaît donc parmi les composantes de la dépense des administrations locales comme spécialement opportun d'autant plus que les besoins en la matière sont importants et il contribue fortement à la croissance du produit intérieur brut (PIB). C'est donc le moteur du développement local.

Capacité d'investissement

Elle exprime le pouvoir financier théorique de l'autorité locale à procéder à des investissements dans la commune. C'est l'épargne nette à laquelle on ajoute les recettes réelles d'investissements.

- **Autonomie financière**

Selon le dictionnaire, l'autonomie signifie indépendance, possibilité de décider pour un organisme, pour un individu, par rapport à un pouvoir central, à une hiérarchie, à une autorité. Elle se conçoit autrement comme la situation d'un service qui administre, gère librement ses propres ressources ou dont la gestion financière est indépendante de celle de la collectivité publique qui l'a créée et qui la contrôle.

Pour Dehoumon (1999), l'autonomie des communes permettra aux ressources de rester en place afin d'être gérer par la population locale ce qui limitera la marge de manœuvre financière des gouvernants et les obligera à réduire leur train de vie.

Pour Gogan et Adjaho (1999), l'autonomie financière est l'une des trois caractéristiques des collectivités locales. Elle confère à chaque commune une relative indépendance vis-à-vis des gouvernants. Ainsi, bien qu'une partie des ressources proviennent des transferts de l'Etat la commune disposera de ses ressources propres. Leur niveau est décidé par l'assemblée locale. De même en matière de dépense la commune jouit d'une large autonomie par rapport au gouvernement. Elle arrête ces priorités, assure l'affectation de ces ressources et contrôle

l'exécution de ces programmes. Dans le même ordre d'idée, Tchuente (1996) relève comme frein à l'autonomie financière des communes, le manque de flexibilité dans la détermination du niveau de leur recettes, la très forte dépendance vis-à-vis des services fiscaux de l'Etat, les problèmes de liquidité auxquels fait face le trésor public et le mauvais recouvrement des taxes communales indirectes.

- **Recouvrement**

Le recouvrement est la démarche que réalise un créancier afin d'obtenir de son débiteur qu'il s'acquitte de la dette d'argent qu'il a contracté envers lui. Il peut être obtenu, soit à l'amiable soit après mise en demeure, soit encore à la suite d'une instance en payement. Dans ce cas le recouvrement est dit contentieux.

- **Fiscalité**

La fiscalité désigne l'ensemble des règles, lois et mesures qui régissent le domaine fiscal d'un pays. Définie autrement, la fiscalité se résume aux pratiques utilisées par un État ou une collectivité pour percevoir des impôts et autres prélèvements obligatoires. C'est un ensemble des mécanismes dont tout pays au nom de sa souveraineté et au nom de sa politique fiscale met en branle des techniques pour drainer vers le Trésor Public le maximum des ressources financiers dont il peut disposer pour répondre aux objectifs dévolus à l'impôt (Mabiala, 2003 cité par Buhanda, 2010).

La fiscalité joue un rôle déterminant dans l'économie d'un pays. Elle participe en effet au financement des besoins de ce dernier et est à l'origine des dépenses publiques (travaux autoroutiers, constructions de bâtiments publics, etc.). On retrouve dans cette fiscalité de nombreuses taxes versées directement par les ménages et les entreprises (taxe d'habitation, taxe foncière, impôts, taxe professionnelle, etc.) ou indirectement (droits de mutation, carte grise, etc.). La politique économique d'un pays possède enfin une grande influence sur la fiscalité avec le pouvoir de taxer davantage certains agents économiques ou, au contraire, de défiscaliser certaines opérations.

Pour Bernard (2001), la fiscalité est l'ensemble des prélèvements pécuniaires obligatoires effectués par les administrations publiques à titre définitif et sans contrepartie en vue de mobiliser les ressources nécessaires susceptibles de résoudre les problèmes d'ordre pécuniaire

Mehl quant à lui définit la fiscalité comme une prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales de droit public et éventuellement de droit privé, d'après leurs facultés

contributives, par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques et des autres, collectivités territoriales. Derrière toutes ces définitions l'on comprend aisément que la fiscalité dans ses relations avec le monde économique est une réalité et un concept complet. Il se dégage de toutes ces définitions que la fiscalité joue également sur l'investissement.

- **L'évasion fiscale**

L'évasion fiscale, également appelée soustraction fiscale, est une forme d'opposition à l'impôt, qui s'exprime par une violation de la procédure d'imposition au moyen d'une manœuvre fallacieuse ou d'une omission du contribuable engendrant de ce fait des impôts inférieurs à ceux qui devraient être légalement acquittés.

Amadou (2005) enrichit en disant que l'évasion fiscale est la manifestation évidente de la « manipulation » de la loi fiscale par le contribuable. Ce dernier parvient à échapper à l'impôt, c'est-à-dire qu'il minore volontairement la base imposable (soit en augmentant les dépenses, soit en diminuant les recettes) sans pour autant violer la loi fiscale. Pour cela, il va lire attentivement les textes fiscaux et va donc profiter de certains vides juridiques en se servant des nombreuses possibilités qui lui sont offertes au plan sous régional ou international.

Dans la même optique, Hassoune (2010) dit que l'évasion fiscale consiste à tirer parti des possibilités offertes par la législation, en utilisant éventuellement ses failles ou son imprécision pour réduire les prélèvements dus, tout en restant dans la légalité.

De même l'évasion fiscale est selon le conseil des prélèvements obligatoires, l'ensemble des comportements du contribuable qui vise à réduire le montant des prélèvements dont il doit normalement s'acquitter. S'il a recours à des moyens légaux, l'évasion entre alors dans la catégorie de l'optimisation. A l'inverse, si elle s'appuie sur des techniques illégales ou dissimule la portée véritable de ses acteurs, l'évasion s'apparente à la fraude.

En effet, l'évasion fiscale n'est pas une nouveauté, mais elle s'est développée avec la mondialisation, avec la concurrence fiscale que se livrent les grands pays qui donnent aux grandes entreprises la possibilité de pratiquer l'optimisation fiscale mais aussi avec les politiques conservatrices qui dénigrent l'impôt. On peut tout simplement dire que dans l'évasion fiscale, le contribuable respecte les textes fiscaux.

Les causes de l'évasion fiscale sont multiples et extrêmement variées (Amadou, 2005). Il serait hasardeux de se risquer à les citer ou à déterminer laquelle des causes est la plus

pratiquée ou la plus déterminante. On peut cependant citer pèle mêle (et sans que cela ne soit exhaustif) :L'inadaptation du système fiscal (les contribuables sont difficiles à s'adapter au système fiscal), le refus des contraintes (dans le sens du caractère obligatoire de l'impôt), l'idéologie (certaines théories vont jusqu'à denier à l'Etat la faculté de diriger « la vie » des hommes et des femmes qui composent un pays), l'étatisme (à ne pas confondre avec l'idéologie), les mentalités (du fait que les contribuables n'ont pas ce qu'on appelle « la culture fiscale »), le goût des risques (les contribuables veulent s'assurer si le contrôle de l'Administration fiscale est efficace), la conjoncture économique (La situation économique du contribuable affectée par la conjoncture économique commande souvent son comportement en matière fiscale et peut l'inciter à l'évitement d'impôt), la pression fiscale (La pression des contrôles fiscaux peut également affecter la décision des agents économiques d'éviter le fisc) et l'appât du gain (les contribuables choisissent l'évasion fiscale pour maximiser leur profit).

B. Cadre théorique

Certains auteurs notamment Saez (2010) ont développés des théories sur la fiscalité. Ainsi, dans son ouvrage "*les développements de la théorie de la fiscalité optimale*", il a cherché à dépasser les limites des modèles théoriques de fiscalité optimale dont la portée pratique était très limitée, afin de définir le système fiscale qui pourrait être à la fois juste et efficace. La théorie moderne de la fiscalité optimale repose sur les travaux fondateurs du prix Nobel Mirrlees (1971) qui a le premier proposé une modélisation de l'impôt optimal. La fiscalité modifie la répartition primaire des revenus par le biais des prélèvements obligatoires et des transferts. Cet objectif redistributif est admis dans l'ensemble des économistes modernes depuis le XX^{ème}siècle. Mais des effets microéconomiques de substitution s'ajoutent à cet effet macroéconomique : la taxation des revenus du travail ou du capital peut induire des distorsions dans les choix individuels des contribuables qui diminuent les recettes fiscales. En d'autres termes les agents économiques réagissent aux hausse sou aux baisses d'impôts, aux transferts ou encore à l'introduction d'un « impôt négatif », en modifiant leurs décisions de production ou d'épargne, leur offre de travail, voir leurs sources de revenu. L'imposition optimale est alors un système de prélèvements obligatoires qui maximise les recettes fiscales, tout en minimisant les désincitations à l'effort chez les contribuables. Le problème posé est donc celui du choix des barèmes et de la forme d'imposition des revenus qui maximisent le bien-être collectif. Dans cet optique Saez a introduit le concept d'élasticité de l'offre de travail relativement au taux d'imposition marginal ou à la distribution d'allocations en

s'appuyant sur l'importante littérature anglo- saxonne sur les effets empiriques des programmes publics d'imposition et de transferts. Pour déterminer quel système fiscal est à la fois juste et efficace, il s'est efforcé de prendre en compte et de mesurer empiriquement la réaction des agents économiques aux transferts et aux taxes, en haut et en bas de la distribution des revenus en particulier :

a. La réponse du « top » de la distribution des revenus, les plus riches en mesurant l'élasticité des hauts revenus à un changement de taux d'imposition dans la tranche supérieure, sachant que les hauts revenus sont relativement élastiques aux taux marginaux d'imposition.
b. La repose des travailleurs pauvres, des moins riches, à des transferts vers les bas revenus, à savoir les variations dans l'offre de travail consécutives au versement d'allocations.

Ainsi, Tiebout (1956), l'un des partisans du fédéralisme fiscal a proposé le principe selon lequel les consommateurs insatisfaits se déplaceront, pour s'installer dans les collectivités où ils égalisent les avantages et les coûts marginaux entraînés par la production de service collectifs. Son modèle indique donc que l'individu s'installera dans la commune qui offre un panier "impôts / biens collectifs locaux" le plus proche de ses goûts. Dans le modèle, il est admis que l'individu ne peut pas diminuer sa consommation d'une unité du couple "impôts/ biens collectifs locaux " sans diminuer son niveau d'utilité.

L'analyse donne naissance au titre du modèle "le vote avec les pieds". Donc de ce modèle les agents économiques réagissent aux haussent ou au baissent d'impôts et changent leurs décisions en se migrant dans d'autres communes dans lesquelles ils tirent beaucoup plus d'avantages, d'où le phénomène de débordement.

Smith (1776) dans son ouvrage "*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*", présentait déjà les quatre principes de sciences financières sans l'observation desquels, il n'était pas de bon système fiscal. Il s'agit de :

- ✓ La justice : L'impôt devrait être juste ; c'est-à-dire proportionnel aux facultés contributives et perçu uniformément, sans privilège et sans surcharge (la justice à l'époque impliquait la proportionnalité) ;
- ✓ La fixité et la certitude nécessaires pour garantir les contribuables contre l'arbitraire ;
- ✓ La commodité qui impliquait que l'impôt soit levé de la manière la plus simple

pour le contribuable, sans pour autant compromettre sa productivité et les intérêts du Trésor ;

- ✓ L'économie des frais de perception : tout impôt dont l'application était onéreuse perdait en rentabilité, ce qui coûterait en frais de perception.

Cette idée sera reprise plus tard par Duverger (1979) qui tout en définissant le budget comme étant une gigantesque « pompe aspirante et foulante », attribue la dimension aspirante au domaine de la fiscalité. En effet, la fiscalité détermine la part contributive des citoyens en fixant l'assiette, le recouvrement et le contentieux qu'auraient créé divers impôts. Selon lui, la qualité d'un impôt ou d'un système fiscal semble pouvoir se mesurer aujourd'hui par rapport à quatre références : la justice sociale, le rendement, l'adaptation au milieu, et les garanties du contribuable. La justice ici implique que l'impôt doit être général et universel. La charge fiscale doit être répartie entre les contribuables en fonction de leurs facultés contributives. Bref, l'égalité devant l'impôt doit être assurée comme le pense aussi Smith (1776).

Toujours par rapport aux qualités de l'impôt mais sur le plan local, Laure (1993) pense qu'il existe quatre préoccupations majeures sous l'angle desquelles, il convient d'analyser les différents systèmes fiscaux locaux : l'autonomie financière, l'équité fiscale, l'efficacité économique, les exigences administratives. A travers ces auteurs, il ressort que l'accent a été mis sur les qualités et principes que doit respecter la fiscalité sans pouvoir toucher de façon explicite son rôle fondamental dans le développement.

Aussi il est important de citer en matière de pression fiscale optimale, Laffer (cité dans Bipen, 2002), l'un des théoriciens clés de l'économie de l'offre qui, du point de vue de certains auteurs, a eu plus d'influence sur la scène politique. Cet économiste Américain actualisa et popularisa l'idée déjà émise par Smith selon laquelle, des taux d'imposition trop élevés peuvent entraîner une réduction de la matière imposable.

A travers son assertion principale « l'aboutissement de la pression fiscale n'entraine pas nécessairement une augmentation des recettes fiscales », il montrera qu'une fiscalité trop lourde modifie les prix relatifs des facteurs (travail et capital). Elle perturbe dès lors, le rythme de l'activité économique en pénalisant l'offre. Il existe donc un niveau de taxation optimal, et s'il est dépassé, les recettes fiscales diminuent progressivement.

Pour Laurent (2002), la fiscalité locale relève d'une accumulation de réformes. Ainsi, parlant de l'autonomie fiscale, il indique que la collectivité locale a la possibilité de choisir plus ou

moins de services et d'équipements à la population et en assume politiquement le coût, en augmentant (ou en diminuant) ses ressources fiscales ou tarifaires. Alors, l'élu local peut ainsi afficher l'impact de ses choix de gestion face aux contribuables et l'utilisateur ou bénéficiaire des services.

Bouvier (1992), dans son ouvrage « Les Finances Locales », a fait ressortir un certain nombre de problèmes parmi lesquels, on peut noter un système fiscal inadapté à l'industrialisation de la société. Il pense que les impôts étaient non rentables et injustes et propose la réforme de la fiscalité locale plutôt que de la maintenir en rénovant le système reposant sur les quatre vieilles contributions aux collectivités locales d'une fraction des impôts d'Etat à grand rendement (TVA). Cette hypothèse a été rejetée pour un certain nombre de motifs se rattachant essentiellement à la question de l'autonomie locale. La solution fiscale prévalue a été de maintenir le système existant en le modernisant par l'actualisation et la simplification des bases d'imposition.

C. La revue de littérature empirique

Quelques recherches ont été faites pour apporter la contribution à l'édifice en matière du rôle de l'impôt dans la promotion du développement.

Ainsi, Semilinko et Sottin (2004), ont mené leur étude sur le rendement fiscal. Ce rendement, selon eux, correspond à la première vocation de l'impôt à savoir : renforcer les recettes fiscales et faire face aux dépenses de l'Etat. Dans cette optique, renflouer les caisses du Trésor Public devient la finalité de l'impôt. Sous cet angle, attribuer à la fiscalité le rôle de remplir seulement la caisse du Trésor paraît trop simple et facile, car l'impôt levé a un rôle beaucoup plus à jouer que de se contenter de la mobilisation des ressources. D'ailleurs, c'est ce que Danwouignan (1999) confirme en affirmant que le prélèvement fiscal, donc la fiscalité, est un phénomène social et économique à multiples facettes dont la complexité n'est plus à démontrer. En outre, le rendement de l'impôt présuppose des conditions favorables, un environnement juridique, fiscal et institutionnel. Les conditions d'un bon rendement sont : la généralité, la pluralité et la stabilité.

Semilinko et Sottin (2004) ont ainsi étudié le rendement fiscal sans pouvoir faire son lien avec le développement économique et social des collectivités. Nous préférons donc qu'un accent soit mis sur le rôle qualitatif des impôts locaux dans le processus de financement des communes. Sans aucun doute, la fiscalité est jugée indissociable de la démocratie locale. C'est

un instrument de développement économique et social. C'est pour appréhender cet état de chose que Ahanhanzo-Glèlè (Bipen, 2002), tout en essayant d'apporter une approche de réponse à l'angoissante question « Que faire pour sortir du sous - développement ? », se rend compte de l'importance de l'impôt dans le développement. A cet effet, il affirma qu'il existe une corrélation forte entre le niveau du développement et la fiscalité. L'histoire de l'homme retient que c'est sur la production qu'ont été perçues des taxes. Cela revient à dire que la logique veut que l'accumulation des richesses nationales précède le prélèvement d'impôts et taxes et donc la fiscalité. Par ailleurs, cette corrélation est tellement forte qu'il n'est pas de développement sans disponibilité de ressources financières (les impôts locaux) : condition d'une véritable autonomie financière des collectivités locales.

Malgré l'existence de cette corrélation entre le niveau de développement et la fiscalité, le constat est qu'au Bénin, la fiscalité n'est pas considérée comme une variable dans le modèle de développement économique. Elle est considérée comme un accessoire comptable dans la gestion du budget qui a son tour n'est pas aussi considéré comme un instrument de développement économique.

Il apparaît clair ainsi que tout problème de financement se traduit par un problème de ressources financières et celui d'incitation. Cette question de développement est déjà prise en partie en compte par les auteurs de Bipen lorsqu'ils affirment que, pour que la fiscalité puisse jouer les fonctions qui lui sont propres (bien-être social, politique, etc.), il faut qu'elle soit d'un niveau qui favorise la poursuite de la production et l'accumulation des richesses. Une fiscalité qui tuerait l'accumulation des richesses ne contribuerait pas au développement.

Les travaux de SEGNI (2000) sur : "Contribution à l'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales des budgets des collectivités locales : cas de Cotonou" consignés dans son mémoire de fin de formation en Administration des impôts, cycle I, ENAM soulèvent le problème de mauvaise couverture du territoire fiscal et ce dernier a proposé les solutions pour y remédier. En effet, il estime que le problème de couverture du territoire se pose avec acuité vu l'évolution des activités et l'élargissement de l'assiette et pense que pour une bonne couverture du territoire, il urge que l'administration dote les centres de personnel et de matériel afin de leur permettre de toucher du doigt toute la matière imposable.

Quant à Avoungnassou (1998), il fait une étude sur "les impôts locaux : but et importance dans le développement des futures collectivités décentralisées" à travers son mémoire de fin de formation, cycle I. A l'issue de sa réflexion, il a affirmé que c'est l'ignorance des

contribuables par rapport à leurs obligations et l'incivisme fiscal qui expliquent les rebuts et estime qu'une amélioration des ressources fiscales passe nécessairement par l'acceptation de l'idée de l'impôt et de l'adhésion du citoyen à son paiement.

L'étudiant Tchokona (2002) a abordé : "La problématique de l'incivisme fiscale au Bénin" à la fin de sa formation à l'ENAM, Cycle I. Il a dit que le respect des obligations fiscales par les contribuables réside dans le perfectionnement du contrôle fiscal. Il ajoute qu'il faut associer le contribuable au travail fiscal pour réduire l'incivisme et la fraude, source d'iniquité fiscale. Il dénote la nécessité de combattre l'absence de culture fiscale et de lutter contre la fraude et l'incivisme fiscal par la mise en place de mesures incitatives de paiement. En effet, l'insuffisance de moyens administratifs constitue un handicap rendant non efficient l'action en recouvrement.

Paragraphe 2 : Méthodologie de Recherche

Tout travail scientifique suppose une démarche rigoureuse, et l'exposé de la méthodologie de l'étude s'inscrit dans ce sens. Ainsi, cette partie est consacrée à la présentation de la méthode de collecte utilisée, des outils de traitement exploités et de la méthode d'analyse des données.

A. Travaux de recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à collecter et à utiliser les informations empiriques sur la fiscalité et l'investissement local dans la commune de Lokossa.

Les principales structures ci-après ont été visitées pour la collecte d'informations :

- Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL);
- Le Service du Budget et de la Comptabilité (SBC) de Lokossa;
- La Direction des Ressources Humaines (DRH) de la Mairie de Lokossa ;
- Direction des Services Financiers de la Mairie de Lokossa ;
- Bibliothèques de la **FASEG** (UAC) et la bibliothèque de la Commune de Lokossa.

B. Méthodes de collecte des données

Pour la collecte des données secondaires, les bases de données ci-après ont été exploitées :

- Les comptes administratifs de la commune de Lokossa, exercices 2003 à 2019;
- Les budgets de la commune de Lokossa, exercices 2003 à 2019 ;

- Les communes du Bénin en chiffres 2003 à 2019.

C. Méthodes de traitement des données

Pour atteindre les résultats de l'analyse de la fiscalité sur l'investissement local dans la commune de Lokossa, les tableaux statistiques sont réalisés. En ce qui concerne les résultats statistiques (corrélation de Bravais- Pearson) une estimation de notre base de données sera réalisée sous le tableur Excel, le Logiciel Eviews 9 et le Microsoft Word pour les saisies.

1. **Présentation de la statistique de Bravais- Pearson** :

Il permet de mesurer le degré de liaison entre deux variables quantitatives normalement distribué.

a. Formule :

$$r_{xy} = \frac{cov(X,Y)}{\sigma_x \sigma_y} = \frac{\sum_i (X_i - \overline{x})\,(Y_i - \overline{y})}{\sqrt{\sum_i (X_i - \overline{x})^2 \sum_i (Y_i - \overline{y})^2}}$$

b. Conditions de validation :

H0 : $r_{xy} = 0$, absence de corrélation ;

H1 : $\mathbf{r_{xy} \pm} 0$, existence de correlation.

c. Propriétés :

- Il est de même signe que la covariance avec la même interprétation ;
- Il constitue une mesure d'intensité de liaison entre deux variables ;
- X et Y sont indépendants donc $r_{xy} = 0$

d. Domaine de définition

Le coefficient de corrélation de Bravais- Pearson est compris entre -1 et 1.

- Proche de 1 : les variables sont corrélées positivement ;
- Proche de -1 : les variables sont corrélées négativement ;
- Proche de 0 : absence de corrélation ;
- Egal à 1 : liaison positive et parfaite ;
- Egal à -1 : liaison négative et parfaite.

e. Interprétation par rapport à l'intensité

- r_{xy}= 0 : absence de liaison ;

- 0,025< r_{xy} <0,25 : liaison très faible ;

- 0,25< r_{xy}< 0,5 : liaison faible ;

-0,5< r_{xy}< 0,65 : liaison modérée ;

-0,65< r_{xy}< 0,80 : liaison forte ;

-0,80< r_{xy}< 1 : liaison très forte.

f. Validation par rapport aux probabilités (p-value)

Plutôt que de comparer la statistique calculée avec le seuil théorique fournit par la loi de Student, les logiciels proposent souvent la probabilité critique que l'on doit comparer aux risques α que l'on s'est fixé. Si la p-value est plus petite que α, alors nous rejetons l'hypothèse nulle (H_0). Les hypothèses seront validées aux seuil de 5% (α=5%).

Significativité

1%.....(***)

5%.....(**)

10%.....(*)

g. Conditions de validation

- **Condition de validation de l'hypothèse 1**

Pour étudier la relation entre ressources fiscales et les recettes budgétaire, les variables **RF** (recettes fiscales) et **RB** (recettes budgétaire) ont été retenues.

Tableau 3: Présentation des variables liées à la première hypothèse

Variables	Description
RF	Elle représente l'ensemble des recettes fiscales d'impôts et taxe de la commune
RB	Elle représente l'ensemble des recettes de la commune, fonctionnement et investissement de la commune

Source : Réalisé par les auteurs (2020)

L'étude du lien entre **RF** et **RB** est faite grâce au coefficient de corrélation de **Bravais-Pearson**. Elle est étudiée lorsque deux variables statistiques sont corrélées et affine. Elle consiste à trouver un coefficient de corrélation, entre les valeurs prises par les deux variables. Elle permet de repérer des corrélations monotones et est particulièrement appropriée lorsque les deux variables sont normalement distribuées. Cette méthode se base sur l'étude simultanée de deux (2) variables. Son objectif est de mettre en évidence une éventuelle relation entre les variables et de savoir si l'un des phénomènes est significativement lié à l'autre.

Le choix du coefficient de corrélation de **Bravais- Pearson** pour la vérification de la première hypothèse est justifié par le fait que les tests de normalité préalablement effectués montrent que les deux variables suivent une loi normale c'est-à-dire les deux variables sont normalement distribuées, ce qui fait que le coefficient de corrélation de **Bravais- Pearson** est plus adapté.

- **Condition de validation de l'hypothèse 2**

Pour vérifier la deuxième hypothèse selon laquelle, il existe une corrélation entre la fiscalité et l'investissement local dans la commune de Lokossa, les variables **DI** (dépense d'investissement) et **RF** (recettes fiscales) ont été retenues.

Tableau 4: Présentation des variables liées à la deuxième hypothèse

Variables	Description
DI	Cette variable traduit le montant total des investissements réalisés au niveau de la commune au cours de l'année
RF	Elle représente l'ensemble des recettes fiscales d'impôts et taxe de la commune

Source : Réalisé par les auteurs (2020)

L'étude du lien entre **DI** et **RF** est faite également grâce au coefficient de corrélation de **Bravais- Pearson**. Le choix du coefficient de **Bravais- Pearson** pour la vérification de la deuxième hypothèse est justifié par le fait que les tests de normalité préalablement effectués montrent que les deux variables suivent aussi une loi normale, c'est-à-dire les deux variables sont normalement distribuées, ce qui fait que le coefficient de corrélation de **Bravais-Pearson** est plus adapté.

CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS, ET RECOMMANDATION

Ce chapitre sera consacré essentiellement à la présentation, à l'analyse et l'interprétation des résultats d'une part et, d'autre part à la validation des hypothèses de recherche et suggestions.

Section 1 : Présentation et analyse des résultats

Paragraphe 1 : Niveau de mobilisation des recettes fiscales et la corrélation entre les recettes fiscales et les dépenses d'investissement dans la commune de Lokossa.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des recettes fiscales, des dépenses budgétaires et des dépenses d'investissement dans le temps

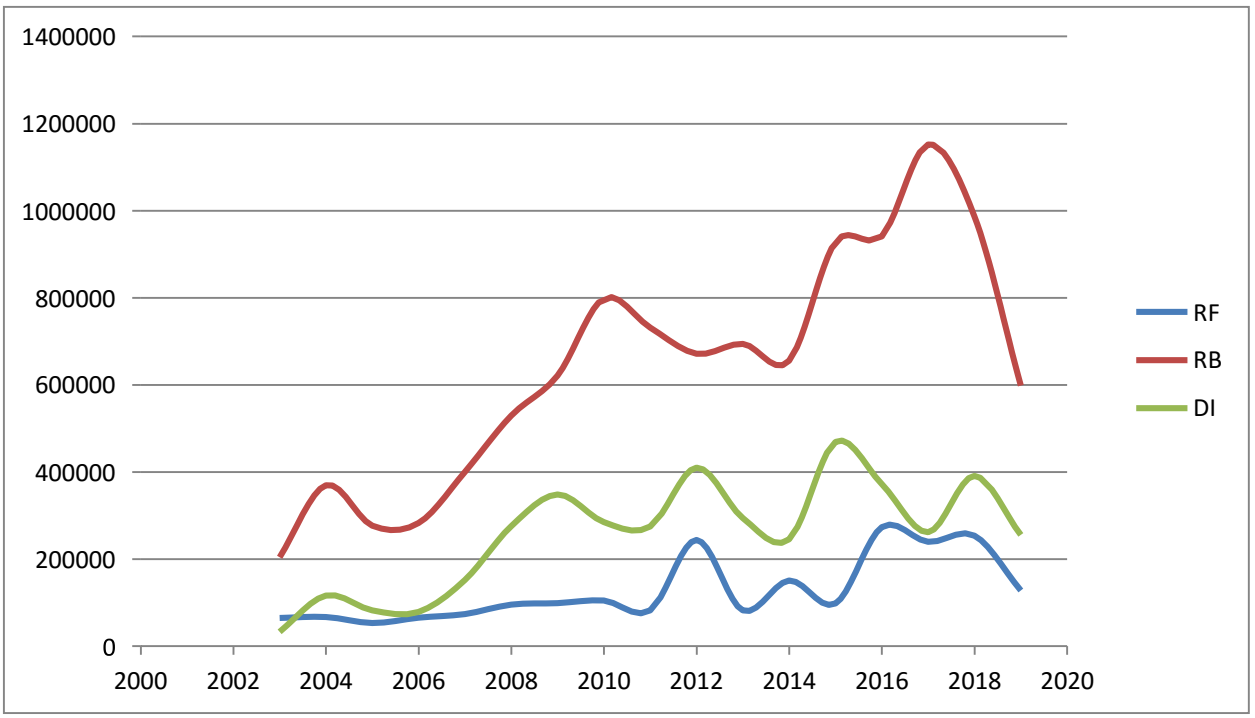


Figure 1: Evolution des recettes fiscales, des recettes budgétaires et des dépenses d'investissement (en milliers de FCFA) de 2003 à 2019)

Source : Réalisé par les auteurs à partir d'Excel (2020)

Commentaire1 : Niveau de mobilisation des recettes fiscales dans la commune de Lokossa.

Les données ci-dessus permettent de constater que durant la première année de l'expérience de la décentralisation, on a noté que la RF et la RB sont faibles sur la période de 2003 à 2006 pour RB et de 2003 à 2011 pour RF tout en restant légèrement constant. Ensuite on note une augmentation rapide de la RB de 282668 en 2006 à 798598 en 2010. Elle évolue ensuite de manière sinusoïdale de 2010 à 2019. De même, la RF a connu une évolution de manière sinusoïdale de 2011 à 2019 mais dans des proportions moindres que l'augmentation de la RB. L'écart entre l'accroissement de la RB et de la RF sur toute la période montre que seules les recettes fiscales n'arrivent pas à financer le budget de la commune de Lokossa. Il y a donc une autre source qui permet à la commune d'atteindre ses objectifs en matière de budget.

Commentaire2 : Corrélation entre recettes fiscales et dépenses d'investissement dans la commune de Lokossa.

De l'analyse du graphe ci-dessus, il ressort que les recettes fiscales **RF** et les dépenses d'investissement **DI** sont faibles sur la période de 2003 à 2006. Ensuite on note une augmentation rapide des recettes fiscales sur la période de 2006 à 2009 avant d'évoluer d'une manière sinusoïdale entre 2008 et 2019. A contrario les dépenses d'investissement ont connu une augmentation lente entre 2003 et 2011 avant d'évoluer d'une manière sinusoïdale sur la même période de 2011 à 2019.

Du point de vu global, on constate que les **RF** sont nettement supérieurs aux **DI** sur toute la période d'étude sauf en 2003. On en déduit donc que la commune de Lokossa arrive quand même à mobiliser des ressources fiscales propres mais seulement une partie est utilisée pour le financement des dépenses d'investissements de la commune, ce qui justifie la lenteur de la croissance des dépenses d'investissement.

Paragraphe 2 : Tableau de matrice de corrélation

Variables	DI	RB	RF
DI	1.000000 (-----)		
RB	0.803580 (0.0001)***	1.000000 (-----)	
RF	0.600926 (0.0107)*	0.730393 (0.0009)***	1.000000 (-----)

Analyse des résultats du tableau

De ce tableau, la probabilité entre RF et RB est de 0,0009, donc au seuil de 1% les deux variables sont fortement corrélées et le coefficient de corrélation donne une valeur positive. On en déduit donc que le coefficient est significatif. Ainsi par apport au coefficient de corrélation de Bravais- Pearson, La probabilité associée au coefficient de Bravais- Pearson est P = 0,0009, valeur inférieure à 5%. Le coefficient est donc significatif. Ce qui voudrait dire que le coefficient de Bravais- Pearson peut nous permettre de juger de la relation entre **RF** et **RB**.

Le coefficient de corrélation donne une valeur positive (0,7303) et comprit entre 0,65 et 0,80 ce qui signifie à priori que les deux variables évoluent dans le même sens et présente une liaison forte. La relation linéaire entre RF et RB est positive et ceci est jugé significatif pour assurer la dépendance entre les deux variables car la P-value associée au test de nullité du coefficient est P = 0,0009, ce qui est inférieure à 5%. Il y a donc de dépendance entre RF et RB.

De plus, la probabilité entre RF et DI est de 0, 0107, donc au seuil de 10% les deux variables sont corrélées et leur coefficient de corrélation donne une valeur positive. Alors le coefficient est ainsi significatif. La probabilité associée au coefficient de Bravais- Pearson est P = 0,0107, valeur inférieure à 5%. Le coefficient est donc significatif. Ce qui voudrait dire que le coefficient de Bravais- Pearson peut nous permettre de juger de la relation entre **RF** et **DI.**

Le coefficient de corrélation de Bravais-Pearson donne une valeur positive (0, 6009) et comprit entre 0,5 et 0,65 ce qui signifie à priori que les deux variables évoluent dans le même sens avec une liaison modérée et ceci est jugé significatif pour assurer la dépendance entre les deux variables car la P-value associée au test de nullité du coefficient est P = 0,0015, ce

qui est inférieure à 5%. Il y a donc de dépendance entre RF et DI.

Justification de l'utilisation du test de normalités des variables

Le test de la normalité des variables nous permet de faire le choix entre l'utilisation du coefficient de corrélation de Bravais-Pearson et celui du rang de Spearman qui permettent tous deux d'étudier le lien entre deux variables c'est-à-dire de mettre en évidence une éventuelle relation entre les variables et de savoir si l'un des phénomènes est significativement lié à l'autre.

En effet, le coefficient de corrélation de Bravais-Pearson est plus adapté si les tests de normalité effectués montrent que les deux variables suivent une loi normale c'est-à-dire les deux variables sont normalement distribuées. Lorsqu'au moins une des deux variables n'est pas normalement distribuée c'est le coefficient de rang de Spearman qui est approprié.

Section 2 : Vérification des hypothèses de l'étude et suggestions

Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses de l'étude

Conclusion liée à la validation de la première hypothèse

A l'issue de l'analyse des résultats du test de corrélation, il ressort qu'il y a lien entre les recettes fiscale et recettes budgétais de la commune de Lokossa. Cependant ce lien est très fort. Par conséquent, le budget communal est très fortement lié aux recettes fiscales de la commune de Lokossa. Alors, ***notre première hypothèse selon laquelle les ressources fiscales et les recettes budgétaires sont corrélées positivement est confirmée.***

- **Conclusion liée à la validation de la deuxième hypothèse**

De l'analyse des résultats du test de corrélation, il ressort qu'il y a un lien entre les recettes fiscales et les dépenses d'investissement de la commune de Lokossa, Cependant ce lien est fort. Il s'en suit donc que les dépenses d'investissement sont fortement liées aux recettes fiscales de Lokossa. Alors, ***notre deuxième hypothèse selon laquelle il existe une corrélation positive entre la fiscalité et les dépenses d'investissement est confirmée.***

Paragraphe 2 : Suggestions

De cette étude, il ressort en premier lieu que les recettes fiscales sont corrélées avec le budget de la commune. Autrement dit, les recettes fiscales participent à la constitution du budget de la commune. En second lieu, les recettes fiscales participent au financement des dépenses

d'investissement local. Cela s'explique en majeure partie par le niveau des recouvrements fiscaux qui atteint à peu près celui des prévisions. Cette situation ne permet pas de bien investir dans la commune. L'investissement local est majoritairement financé par les ressources extérieures. De ces constats, il va falloir que les autorités communales développent les stratégies suivantes :

À la lumière de ces résultats, nous formulons les recommandations suivantes à l'endroit :

1-Des populations de la commune de Lokossa

La décentralisation a pour but l'exercice de la démocratie à la base, la promotion du développement local. L'analyse sous cet angle est un projet de société dans lequel la contribution de chacun et de tous s'impose comme des droits et des devoirs. Alors, pour une réalisation effective des infrastructures, la contribution financière des populations s'avère indispensable pour le développement de leur milieu à travers la réalisation des infrastructures routières, des constructions de bâtiments sociocommunautaires… qui est destinée à la satisfaction de leurs besoins. Pour cela, les populations doivent s'acquitter régulièrement de leurs redevances et taxes.

2- Des décideurs communaux (les autorités locales)

- Améliorer leur système de recouvrement des recettes fiscales et non fiscales. Cela pourra permettre d'avoir d'excédents pour renforcer les recettes d'investissement ;

- Développer une meilleure politique d'allocation des recettes fiscales dans le processus de réalisation des différents besoins en investissement.
- Mettre un suivi régulier sur la bonne gestion des fonds (surtout les ressources transférées vers la commune) pour pouvoir éviter la corruption, le détournement des deniers public.

3-Des autorités centrales :

- Auditer régulièrement la gestion des communes afin d'introduire à la base la culture d'une bonne gestion des deniers publics, tout en essayant de donner le bon exemple ;
- Assurer entièrement le transfert des compétences aux communes, tel que la loi l'indique ;
- Dépolitiser l'administration communale ;

Encourager les communes qui font preuve d'initiatives et de rigueur dans la gestion des deniers publics, afin de susciter l'adoption de cette pratique par les autres autorités locales.

CONCLUSION

Au terme de cette étude relative au fiscalité et investissement de la commune de Lokossa, nous pouvons affirmer que les autorités locales en relation avec l'Etat et les partenaires techniques et financiers (PTF) doivent accorder une attention beaucoup plus accentuée aux différents éléments capables de booster le développement local, plus particulièrement aux ressources propres qui jusque-là n'assurent pas encore le développement souhaité.

Par ailleurs, à l'aide du coefficient de corrélation de **Bravais- Pearson**, nous avons montré que les ressources propres de la commune de Lokossa sont fortement corrélées aux ressources budgétaires, ensuite qu'il existe une forte corrélation entre les ressources propres mobilisées et dépenses d'investissement. Il faille donc faire un grand effort pour les recouvrements fiscaux dans la commune afin d'épauler les ressources externes qui constituent jusqu'à présent la principale source de financement pour l'investissement local.

Il ressort de notre analyse que les autorités en charge de la commune doivent véritablement prendre des mesures idoines pour couvrir au mieux l'investissement local et faire une bonne gestion des ressources recouvrées.

Pour ce faire, il est important que les populations jouent leur partition en payant les impôts. Cet acte civique sera d'un grand atout pour le développement local afin de limiter le regard des gouvernants vers les transferts.

Référence bibliographique

- Amadou (2005). Les causes de l'évasion fiscale ;
- Avoungnassou, R. (1998). Les impôts locaux : but et importance dans le développement des futures collectivités décentralisées, mémoire de formation, cycle I, UNB, ENAM 1998 ;
- Bassenewinde (2013). Le développement local dans un pays en développement, acteurs et principes directeurs ;
- Bipen, (2002). Bien-être social, politique, etc ;
- Bipen, (2002). Revu économique et financière de MFE ; 2002 : bilan et perspectives à court et moyen terme de l'économie nationale ;
- Bouvier, M. (1992). les finances locales, collection systèmes ;
- Chambas, G. (2005). Afrique au sud du Sahara- Mobiliser des ressources fiscales pour le développement, *Economica ;*
- Chand, S. K. (1999). Controlling Fiscal Corruption, *World Development* 27(7): 1129-1140;
- Chu, C. Y. (1990). A Model of Income Tax Evasion with Venal Tax Officials, *Public Finance*, (45): 392-408.
- CONAFIL, (2013). Les communes du Bénin en chiffres, rapport final, 268p ;
- Damante, M. et tyminsky, I. (2008). Décentralisation et gouvernance locale en Afrique, des processus, des expériences ;
- Danwouignan, F. (1999). La politique fiscale, comme un instrument de développement économique et sociale : cas de la république du Bénin, mémoire de fin de formation ;
- Diamond, D. (1994). my own work on optimal taxation grew directly out of the general equilibrium formulation in the Theory, p.232;
- Gelu, CH. (1994). systèmes d'informations fonciers et fiscalité locale, CEDA, Cotonou ;
- Goswami, O. (2000). Corruption Tax Evasion and the Laffer Curve, *Public Choice*, vol. 105(1-2), pages 61-78;
- Houngbedji, I. E. et Mama, A. F. (2017). Analyse de la capacité de financement

des collectivités locales au Bénin : cas de la commune de Lokossa, mémoire de licence économie, 16p ;

❖ Laure M. (1993). *science fiscale*, presse universitaire de France ;

❖ Loi des finances 2004-2010 ;

❖ Mirless, (1994). La politique fiscale ;

❖ Musenga, C. (2008). Fiscalisation de l'économie informelle comme facteur du développement économique de la République Démocratique du Congo, état des lieux et perspectives, mémoire de master ;

❖ Phillipe l. (2002). Les sciences fiscales, presses universitaire de France ;

❖ Saez, E. (2010). Les développements de la théorie de la fiscalité optimale; publié le 19 Janvier 2010 ;

❖ Sawadogo, R. A. et Pamphile, S. (2004). Développement local face à la politique de décentralisation, mémoire de master II, Université de Ouagadougou ;

❖ Segni, B. (2000). Contribution à l'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales des budgets des collectivités locales : cas de Cotonou, mémoire de fin de formation en Administration des impôts, cycle I, UNB, ENAM 2000 ;

❖ Semilinko, A. et sottin, K. I. (2004). Problématique de recouvrement des impôts au Bénin, mémoire de fin formation ;

❖ Smith, A. (1776). Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations ;

❖ Solow, (2002). département « stabilisation » ;

❖ Tchokona, C (2002). Problématique de l'incivisme fiscal au Bénin, UAC, ENAM ;

❖ Tiebout, (1956). Economie Publique Locale, 2019-2020, 13-14p ;

❖ Veiga, (2006). Participation et apprentissage social, expérience de gouvernance territoriale en Amérique latine ;

❖ Verpeaux, M. et Rimbault, C. (2018). Les collectivités territoriales et la décentralisation, parution 19 septembre ;

❖ Villieu, P. (2019) dans macroéconomie : l'investissement, 3-12p ;

❖ Walien(1963). WALIEN, traité de droit administratif, cirey, paris, 1963 332P ;

ANNEXE

Années	RF	RB	DI
2003	64502	203900	33187
2004	66617	369449	116413
2005	52770	276693	82203
2006	64992	282668	78744
2007	73374	400150	152025
2008	95017	529354	275466
2009	98420	621127	348116
2010	104450	798598	284693
2011	81811	731398	274725
2012	243607	671471	409736
2013	81869	693974	294122
2014	150455	655409	245335
2015	97690	928395	468705
2016	273117	940894	372053
2017	239373	1151739	261476
2018	253618	986841	390524
2019	127605	598162	255470

Unité est le millier de FCFA

Source : Compte Administratif de la commune de 2003 à 2019 (CONAFIL)

Covariance Analysis: Ordinary
Date: 12/18/20 Time: 18:39
Sample: 2003 2019
Included observations: 17

Covariance
Correlation
Probability

	INVESL	RB	RF
INVESL	1.49E+10		
	1.000000		

RB	2.60E+10	6.99E+10	
	0.803580	1.000000	
	0.0001	-----	
RF	5.38E+09	1.41E+10	5.37E+09
	0.600926	0.730393	1.000000
	0.0107	0.0009	-----

Source : Réalisé par les auteurs sous Eviews9 (2020)

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT i
Dédicace 1 ii
Dédicace 2 iii
REMERCIEMENTS iv
SIGLES ET ABREVIVIATIONS v
LISTE DES TABLEAUX vii
LISTE DE GRAPHE vii
LISTES DES FIGURES vii
RESUME/ABSTRACT viii
SOMMAIRE ix
INTRODUCTION 1
CHAPITRE 1: CADRE INSTITUTIONNEL, GEOGRAPHIQUE ET DEROULEMENT DU STAGE 3
SECTION 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE LOKOSSA ET OBSERVATION DE STAGE 3
Paragraphe 1 : Présentation de la commune de Lokossa 3
I. Présentation de l'environnement communal 3
1.1. Situation géographique et organisation administrative 3
1.2. Milieu physique de la commune de Lokossa 3
1.3. Démographie et trait socioculturels de la commune de Lokossa 5
1.4. Situation économique 7
II. Présentation de l'administration communale 8
Paragraphe 2: Ressources économiques 12
A- Les ressources internes 12
1. Les ressources fiscales 12
2. Les ressources non fiscales 12
B- Les ressources externes 13
SECTION 2 : Activités menées au cours du stage et problèmes identifies 13
CHAPITRE 2: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE DE L'ETUDE 15
Section 1 : Problématique et formulation des objectifs et hypothèses 15
Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude 15
A-Problématique 15

B-Intérêt de l'étude 17
Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude 18
A-Objectif général 18
B-Hypothèses de l'étude 18
SECTION 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche Paragraphe 1 : Clarification des concepts et revue de littérature 18
A. Clarification des concepts 18
B. Cadre théorique 24
C. La revue de littérature empirique 27
Paragraphe 2 : Méthodologie de Recherche 29
A. Travaux de recherche documentaire 29
B. Méthodes de collecte des données 29
C. Méthodes de traitement des données 30
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS, ET RECOMMANDATION 33
Section 1 : Présentation et analyse des résultats 33
Paragraphe 1 : Niveau de mobilisation des recettes fiscales et la corrélation entre les recettes fiscales et les dépenses d'investissement dans la commune de Lokossa. 33
Section 2 : Vérification des hypothèses de l'étude et suggestions 36
Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses de l'étude 36
Paragraphe 2 : Suggestions 36
CONCLUSION 38
Référence bibliographique 39
ANNEXE 41